Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 novembre 2026, celui-ci a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 607-26 intitulé « Projet de règlement numéro 607-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 concernant l'implantation des maisons modulaires dans la zone 516 ».

Ce premier projet de règlement a pour objet d'autoriser l'implantation de plusieurs maisons mobiles et modulaires sur un même terrain dans la zone 516 du plan de zonage (Parc Domaine du rêve).

La disposition contenue dans ce premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 1er décembre 2026 à 20 heures à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir**. Au cours de l'assemblée publique, la Municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures régulières d'affaires.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (450) 460-7838, poste 226 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 16e jour de novembre 2026.

(Original signé)
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière